

Direction de la communication

À Mâcon, le 24 janvier 2012

Le Conseil général condamne la nouvelle hausse des péages autoroutiers

« En ces temps difficiles, la nouvelle augmentation des péages autoroutiers est un coup dur pour le pouvoir d'achat des ménages ainsi que pour la croissance de notre économie », déplore Arnaud Montebourg, député de Saône-et-Loire et président du Conseil général.

Ces nouvelles augmentations des péages qui entrent en vigueur mardi 1^{er} février 2012 ont pour but exclusif d'assurer une rentabilité au profit, non de l'aménagement du territoire, mais des dividendes des actionnaires.

« La société APRR et sa filiale rhônealpine AREA, comme les autres sociétés autoroutières, continue à maximiser ses profits en demandant toujours plus d'argent aux usagers. C'est pourquoi je suis toujours favorable à une re-nationalisation des sociétés autoroutières », affirme le président du Conseil général.

En janvier 2010, le Département de Saône-et-Loire avait dénoncé avec force le contrat unissant l'État, autorité concédante, et la société APRR concessionnaire, pour les années 2009-2013. Ce dernier laissait prévoir de nouvelles hausses de péages malgré celles, considérables, déjà constatées par la Cour des comptes dans son rapport publié le 6 février 2008. Les investissements de modernisation et de renforcement du réseau routier laissés à la charge d'APRR étaient insuffisants et aucune disposition de nature à limiter la sur-rémunération des actionnaires n'a été prise.

Le Conseil général de Saône-et-Loire est l'un des actionnaires historiques au sein de la société privatisée depuis février 2006 des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, car il détient 30 000 actions depuis 1963, année de création de la société et de construction de l'autoroute A6. À ce titre, le président du Conseil général de Saône-et-Loire siège, sans rémunération, au conseil d'administration de la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône, filiale d'Eiffage, actionnaire principal.

Ces augmentations confirment le Conseil général dans son refus que la RCEA soit livrée aux seuls intérêts des actionnaires des concessions autoroutières, et à préserver son caractère public. Le tarif des péages deviendrait la variable d'ajustement de l'équilibre économique de cette autoroute, ce qui conduirait les usagers à subir des augmentations régulières insupportables pour leur budget.